



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/93

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS
ROBOTICS - MODIFICATION
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_93-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/93

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS
ROBOTICS - MODIFICATION
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180705-2018_93-DE

SLO

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 21 novembre 2017;

Vu la délibération 2017/154 du 12 décembre 2017 autorisant la vente d'un terrain à la société FIVES SYLEPS ROBOTICS ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

Le conseil communautaire a délibéré le 12 décembre 2017 afin de vendre les parcelles cadastrées D 848, D849 et D850 à la société FIVES SYLEPS ROBOTICS ; cette délibération est valable une année et prévoyait une signature de l'acte authentique au plus tard le 12 décembre 2018.

Du retard ayant été pris par la société, le compromis de vente n'a pas encore été signé et les délais imposés par le cahier des charges de cession des terrain et la réglementation en vigueur ne permettront pas notamment d'obtenir un permis de construire purgé de tout recours.

Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération dont la durée de validité permettra à l'acquéreur de poursuivre son projet

Une signature du compromis est prévue au mois de juillet.

Rappel de l'activité de FIVES SYLEPS ROBOTICS :

Elle est spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation de procédés industriels de manutention et de systèmes robotisés pour répondre aux besoins des plateformes intra-logistiques de la grande distribution, de l'embouteillage, de la préparation de commandes, etc.

FIVES SYLEPS ROBOTICS est actuellement porteur de deux innovations majeures : d'une part, deux robots de dépalettisation et de palettisation hétérogènes (multi-produits, multi-formes et multi-supports) et d'autre part, une chaîne de conditionnement performante adaptée pour des chambres froides (-25°C).



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/93

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS
ROBOTICS - MODIFICATION
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180705-2018_93-DE

SLOW

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de 15 858 m² de terrains (lots 12, 13 et 14) et la construction d'un bâtiment d'environ 8 000 m² en deux phases de 4 000m² chacune.

Coût global du projet : 3,5 millions d'euros

Recette attendue : 555 030 €HT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre les parcelles cadastrées D848, D849, D850 à FIVES SYLEPS ROBOTICS à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 15 858 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 555 030 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - de fixer la signature du compromis au plus tard le 31 juillet 2018 et la validité de l'accord jusqu'au 31 mai 2019. Dans le cas où la signature du compromis n'interviendrait pas d'ici le 31 juillet 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement